

L'ORDRE

BUREAUX : 30, RUE SAINT-GABRIEL.

Pour les conditions de l'abonnement et des annonces, voir la dernière page.
PLINGUET & LAPLANTE, Editeurs-Propriétaires.

Les lettres d'affaires doivent être adressées aux propriétaires, et celles concernant la rédaction, à MM. les rédacteurs du journal. — Aucune lettre non-affranchie n'est retirée du bureau de poste.

CANADA.

MONTREAL, 1^{er} JUIN 1871.

Maintenant que l'Angleterre nous a retiré toutes ses troupes, il devient intéressant de connaître la force et la valeur de notre milice volontaire, la seule armée, on semblant d'armée sur laquelle nous puissions compter en cas de danger.

Le dernier rapport de l'adjudant général qui vient d'être publié nous apprend que l'effectif nominal de la milice volontaire était, au 31 décembre 1870, de 44,519 hommes, divisé comme suit: 19,734 dans l'Ontario, 14,064 dans Québec, 3,315 dans le Nouveau-Brunswick, 4,423 dans la Nouvelle-Ecosse, 2,122 dans la Brigade du Grand-Tronc et 862 dans le corps expéditionnaire du Nord-Ouest.

Voilà maintenant comment se compose cette petite armée: 27 troupes de cavalerie, 18 pièces d'artillerie de campagne, 70 batteries d'artillerie de garnison, 4 compagnies de génie, 623 compagnies d'infanterie et de carabiniers, 3 compagnies de marins, et 16 compagnies de carabiniers employés dans le corps spécial de la Rivière-Rouge.

Il est bon de remarquer, en passant, que dans le cas d'invasion, il faudrait distraire de ce chiffre la Brigade du Grand-Tronc qui ne serait pas disponible, étant spécialement chargée de la garde de cette ligne pour faciliter les transports. De plus, il faut mettre en ligne de compte les recruteurs et ceux qui trouvent moyen d'être invisibles à l'heure suprême de l'appel. Nous trouvons donc que l'adjudant général fait la part encore très belle en portant à 30,000 le nombre des soldats qui pourraient être lancés, à court délai, aux frontières; mais même, en admettant la justesse de ce calcul officiel, on ne peut pas dire que 30,000 hommes représentent une armée suffisante pour un pays aussi étendu que le nôtre.

En somme l'effectif de la milice n'a pas augmenté sensiblement dans les quatre ou cinq dernières années. Cela tient à ce que pendant qu'il se formait de nouveaux corps, les autres voyaient leur cadre diminuer par suite de mécontentements créés parmi les volontaires, ou d'autres raisons moins avouables.

Quoiqu'il en soit la plupart des officiers, surtout dans l'infanterie, se sont plaints de ne pouvoir conserver à leurs compagnies la force numérique prescrite par la loi, et ils recommandent qu'on adopte le système du scrutin à l'égard des jeunes gens compris dans la première classe des enrôlements. Cette idée rencontre pleinement l'approbation de l'adjudant général qui la recommande avec instance au gouvernement, parceque, suivant lui, ce système aurait pour effet d'instruire dans le métier des armes tous les enrôlés de la milice sédentaire, en suivant l'ordre de succession.

"C'est, dit-il, en suivant ce principe, porté à sa dernière perfection, que les Prussiens ont obtenu leurs succès et la place qu'ils occupent maintenant dans le monde. Ce qui, de nos jours, semble réellement nécessaire pour mettre un pays dans une forte position militaire, c'est l'organisation d'un grand système de milice qui pénétre dans chaque canton et paroisse, et au moyen duquel, en temps de guerre, la nation tout entière pourrait voler aux armes; pour cela il faut qu'en temps de paix il y ait un système qui permette à tous les hommes d'obtenir à tour de rôle une certaine somme de connaissances militaires. Et c'est en adoptant le scrutin que l'on parviendra à ce but."

Il est probable que ces recommandations de M. Ross seront, avant longtemps, adoptées par le gouvernement. De l'aveu des hommes du métier, elles sont très justes et peuvent conduire à une excellente organisation.

Mais en attendant, on ne peut pas dire que le chiffre actuel de l'effectif volontaire soit suffisant.

Industrie Canadienne.

Nous avons eu déjà occasion de parler d'une manufacture de macaroni et de vermicelli italiens établie en cette ville il y a trois ans par notre entreprenant concitoyen M. Charles Cattelli qui, dans ce but, avait fait venir en ce pays deux de ses neveux qui pratiquent cette industrie en Italie.

Nous constatons que l'établissement en Canada, et à Montréal, d'une industrie servant à la consommation était un fait important que les négociants ne devaient pas perdre de vue et qui méritait tout leur encouragement.

Nous sommes heureux de dire que nous ne nous étions pas trompés. Peu à peu nos marchands ont cessé l'importation de ces deux articles pour prendre ceux des MM. Cattelli qui, en définitive, sont supérieurs au macaroni et au vermicelli qui nous venaient d'Europe.

Naturellement la manufacture des MM. Cattelli a dû prendre de la consistance pour répondre aux besoins du commerce. Commencée d'abord sur une petite échelle, elle en est venue, l'année dernière, jusqu'à fournir 500 boîtes en douze mois. Mais cette augmentation même qui nécessita la construction d'un local plus grand, devint bientôt insuffisante, et il fallut monter un degré de plus dans l'échelle du progrès.

Dernièrement les MM. Cattelli ont fait l'acquisition d'un petit engin à vapeur à l'aide duquel ils sont maintenant en mesure de fabriquer au moins 1500 boîtes par année.

Nous voyons avec bonheur que tous les gros marchands ont compris l'avantage de cette manufacture. M. Henry Chapman, qui est à la tête du commerce anglais, en a pris l'agence et la patronie sur une grande échelle. Quand les produits des anciennes importations seront épuisés, nul doute que la manufacture Cattelli aura le monopole de ces deux articles, et ce sera pour le commerce et la consommation un double avantage.

Nous conseillons fort à nos négociants canadiens-français d'aller visiter cet établissement qui se trouve sur la rue Perthuis.

FRANCE.

Correspondance particulière.

Paris, 17 mai.
Quand j'ai quitté Versailles hier soir, l'Assemblée nationale était en pleine fièvre politique. Ce n'est pas que les discussions publiques

soient orageuses, tout au contraire. Rien de plus froid que les séances; et sans l'incident Mortimer-Ternaux, qu'il a plu à M. Thiers de prendre du mauvais côté, rien ne serait venu rompre la monotonie de ces quinze derniers jours. J'ai assisté à la séance d'hier. Le président est monté gravement au fauteuil. Les orateurs se sont succédés sans empressement et se sont renfermés—chose nouvelle—dans le programme de l'ordre du jour. Puis chacun a déposé silencieusement dans l'urne sa boule blanche ou noire. Après quoi les ministres ont quitté leur banc, et M. Grévy a prononcé la formule sacramentelle. Calme parfait. Pas la moindre interruption.

La vie n'est pas dans l'enceinte de l'Assemblée; elle est au dehors, à la salle des conférences, dans les réunions privées.

On dirait que, par une sorte de convention secrète, la Chambre écarte du débat public, pour la traiter en temps plus opportun, la grande question qui préoccupe tous les esprits.

Le moment viendra bientôt de l'aborder de front. M. le comte de Chambord l'a posé nettement dans son manifeste; et il ne dépendra point des fantaisies de M. Thiers, le jour où l'insurrection sera vaincue dans les rues de Paris, d'ajourner ce débat solennel. Rien n'y fera, pas plus son habileté d'orateur que la menace, trop souvent répétée, de rendre à la nation, comme il le disait l'autre jour, le pouvoir qu'il a reçu de l'Assemblée nationale.

Je n'en veux d'autre preuve que la proposition de ce député de la gauche, M. Peyrat, qui demandait aujourd'hui à la Chambre de déclarer que la République est la forme définitive de gouvernement en France.

La majorité a repoussé l'urgence. Pourquoi? C'est une faute. Il fallait tout au moins prendre acte de cette doctrine (toute nouvelle dans le parti républicain), qui affirme le pouvoir constituant de l'Assemblée actuelle. Car enfin, si M. Peyrat lui reconnaît le droit de proclamer la République à titre définitif, il ne peut en bonne logique lui refuser celui de se prononcer pour la forme monarchique. Sans doute l'Assemblée, pour cela faire, n'a pas besoin d'une autorisation quelconque, mais pourquoi ne pas saisir l'occasion, lorsqu'elle se présente d'une façon si heureuse et si imprévue?

J'ai pu rentrer à Paris dans la soirée, en prenant pas mal de détours, et encore plus de précautions. La colonne venait de tomber. Je n'ai donc pas assisté à ce triste et honteux spectacle. Alors même que j'eusse été un des six cents privilégiés de la Commune, je ne sais pas si mes devoirs de chroniqueur, tout impérieux qu'ils soient, l'auraient emporté sur le dégoût. J'ai visité la place Vendôme après ce sacrifice national. Il y avait encore des débris et un immense échafaudage; et déjà pourtant le vide vous saisit pour ainsi dire. Que sera ce donc, lorsque le sol sera déblayé? Quelle profanation et quelle scélératesse! Ce monument de gloire, que les étrangers avaient respecté en 1815, bien qu'il fut pour eux le monument de leurs défaites, les Français, non, de soi-disant Français, l'ont jeté par terre! L'histoire n'aura pas assez de flétrissures pour ces misérables.

Lorsque je suis arrivé sur les boulevards, la foule revenait de l'exécution et encombrait la rue de la Paix. En général, les visages étaient sombres. J'ai bien entendu quelques hurlements; mais à travers les cris assez rares de "Vive la Commune," il était facile de voir que le sentiment d'une action honteuse et criminelle planait sur la multitude. *Vile multitude*, comme l'appelaient un jour M. Thiers!

C'est un événement pour Paris tout entier que la destruction de la colonne. On s'en entretient partout à voix basse. Personne n'approuve, ce qui veut dire que tout le monde blâme. Je ne crains pas d'affirmer que l'impression générale est toute de tristesse et d'indignation.

On me répète le mot d'un ouvrier du faubourg Saint-Antoine: «Les misérables! Ce n'est pas seulement la colonne qu'ils

ont renversée, c'est aussi la République.» Grand découragement dans les bataillons fédérés, à la Commune, partout, depuis que Vanves et Montrouge sont tombés au pouvoir de l'armée. On sent bien que le moment suprême approche. Paschal Grousset fait aux grandes villes de France des appels désespérés, et le *Réveil* demande un dictateur. Félix Pyat a dit assez publiquement que tout est perdu.

Pour redonner du cœur à l'insurrection, on écrit dans les journaux de la Commune que Paris est imprenable, que les portes sont défendues par des torpilles, que l'armée de Versailles sera anéantie à l'heure même où elle franchira l'enceinte continue. Derniers mensonges de l'agonie! Ni les barricades, ni les bombes à pétrole n'arrêteront les soldats de Mac-Mahon. Seulement, plus la défense sera opiniâtre, plus ontrourent dans les âmes la colère et le soif de vengeance. La ville prise, qu'arrivera-t-il?... Nul ne pourrait le dire. Attendez-vous à une réaction terrible.

La lettre du Comte de Chambord.

Nous croyons devoir donner les appréciations suivantes des divers journaux de Paris et de Versailles, sur l'important document que nous avons publié hier, et sur lequel se concentre aujourd'hui l'attention de la France et de l'Europe:

C'est moins un homme qu'une foi qui parle.

M. le comte de Chambord l'a déjà dit plusieurs fois: il n'est pas un prétendant; il est l'incarnation d'un dogme, en dehors duquel il ne voit pour la France que hasards et périls. Après les écroulements de Sedan, au milieu des misères sanglantes que l'idée républicaine traîne encore une fois à sa suite, quel esprit sincère n'écouterait avec recueillement cette voix qui s'élève grave et ferme, tranquille et convaincu? Quel cœur honnête resterait indifférent à cette affirmation si nette, dans la bouche d'un prince universellement respecté, des principes qui sont la base et la sauvegarde des sociétés?

Par le temps qui court, la lettre de M. le comte de Chambord est presque étrange de simplicité et de franchise. Le trône de France est pour lui un devoir auquel il s'est toujours tenu prêt, non un but auquel vise son ambition. Aussi répudie-t-il les habiletés de langage, les promesses alléchantes, les caresses à l'esprit du jour. Il est la monarchie française. C'est au pays à réfléchir sur son état encore en elle.

On aura certainement remarqué, dans la lettre-manifeste du comte de Chambord, le passage relatif à l'oubli de «nos dissensions, nos préjugés et nos rancunes» et celui-ci, plus explicite, quant à ses relations avec les princes d'Orléans:

«Ce que je demande, vous le savez, c'est de travailler à la régénération du pays, c'est de donner l'essor à toutes ses aspirations légitimes; c'est, à la tête de toute la Maison de France, de présider à ses destinées, en soumettant avec confiance les actes du gouvernement au sérieux contrôle de représentants librement élus.»

Restait à savoir comment et jusqu'à quel point elle est faite; on peut se demander, par exemple, si le comte de Paris, en s'inclinant devant l'autorité du chef de la maison de Bourbon, n'est interdit de rentrer en France sans lui, dans l'hypothèse où la nation voudrait courir la chance d'un nouveau Louis-Philippe; et si le duc d'Aumale ou le prince de Joinville, en supposant l'un ou l'autre élu à la présidence de la République, se trouverait obligé, par ses engagements envers le roi, de résister à l'appel de la France?

Dans l'incertitude où nous sommes de ce que sera la "solution Nationale," comme disait l'autre jour M. Victor Lefranc, toutes les hypothèses sont admissibles, toutes les espérances et toutes les craintes permises. "L'humanité," a dit Pascal, est un homme

qui vit toujours et qui apprend sans cesse." A force de vivre et de souffrir, aurons-nous appris à croire, avec le comte de Chambord, que la royauté qui se continue en lui est le seul remède à nos maux?

C'est la France qui répondra à cette question et à sa lettre. (Paris-Journal.)

Le programme de Henri de Bourbon fait une impression profonde. On est étonné de cette simplicité, de cette sérénité, de cette grandeur. Habitué aux pauvretés, aux vulgarités et aux insolences des postulants de royauté, les uns qui promettent de ramener les affaires, les autres de ramener la mort, on éprouve une sorte de stupeur devant ce prince qui promet de ramener la paix, qui ose annoncer qu'il ramènera Dieu, qui ne craint pas de dire qu'il est la réforme et qu'il est la clémence, et qui ne dit rien de trop. La surprise de l'opinion rappelle ce que se disaient entre eux les Juifs: Nul homme n'a parlé ainsi. On a eu le temps d'oublier ce que le roi et de père que Dieu fait aux princes résolus de suivre sa loi. On ne sait plus que ceux-là n'ignorent pas qu'ils rendront compte et qu'ils doivent respecter le genre humain.

Cependant M. Thiers, tel qu'il s'est montré à l'Assemblée, n'a pas perdu la chance de gouverner la République plus ou moins longtemps. Entre Henri de Bourbon et le citoyen Delescluze, entre la croix et la guilotine, M. Thiers est si doux!

France, France, prends garde! Médite ton histoire, souviens-toi de Paris. Si tu veux encore des rois par la grâce du peuple, tu n'en manquera pas, tu n'en auras plus d'autres, et cela ne saurait plus aller loin. (Univers.)

Ce document est écrit dans une fort belle langue et émet les opinions les plus généreuses; de la part de M. le comte de Chambord, cela n'a rien qui nous surprenne. Toutes les promesses que le prince fait à la France en réclamant le trône de ses ancêtres, nous sommes convaincu qu'il a la volonté et l'espoir de les tenir, si la nation reconnaît les droits qu'il invoque. Mais pourrait-il les tenir? Nous en doutons. Si c'est une noble ambition que celle qui aspire à une seule fortune: celle de la France, et qui a pour seul programme: la Religion, la Concorde et la Paix, l'histoire du passé nous apprend qu'il y a loin des lèvres à la coupe, et que nul ne saurait promettre que sa bonne intention. De celle-ci nous ne doutons pas, lorsqu'il s'agit d'une arde aussi loyale que celle de M. le comte de Chambord.

Une phrase de cet important document attirera tout naturellement l'attention de nos lecteurs: c'est celle qui annonce l'accomplissement de la fusion entre les deux branches de la famille des Bourbons; c'est la phrase où le prétendant demande à présider, à la tête de toute la Maison de France, aux destinées du pays. Cette œuvre de fusion, si souvent et si inutilement tentée, s'est accomplie enfin devant les débris de la patrie, de même que les fils séparés d'une mère tendrement aimée se rapprochent à l'heure douloureuse où son héritage est vacant.

Quant à nous, attendant avec une légitime curiosité ce qu'il adviendra de cette revendication dont l'inopportunité sera blâmée, nous trouvons dans la lettre de M. le comte de Chambord une ligne, la dernière, dont nous avons fait en tout temps notre foi politique: «La parole est à la France.» Ce que la France décidera au sujet de ses destinées, nous l'accepterons avec respect et dévouement, quelle que soit sa décision, sans en accepter aucune, même celle qui aurait pour effet d'établir la République! Nous estimons que tous les citoyens vraiment dignes de ce nom se doivent corps et âme au salut de la patrie, acceptant sa volonté sans discussion et prêtant, au pouvoir qu'il lui conviendra de se donner, le concours le plus énergique et le plus loyal. (Le Gaulois.)

Le Gaulois, si nous le comprenons bien, n'exprime qu'une crainte: c'est que M. le

comte de Chambord n'ait pas la possibilité de remplir son programme, dans le cas d'un retour. Sans doute, il y a loin des lèvres à la coupe; mais, lorsque cette coupe est tenue d'une main ferme, l'histoire nous montre que le vase ne laisse rien tomber de sa liqueur.

Maintenant il est certain qu'il dépend absolument de la nation d'accepter cette main loyale et cette coupe généreuse. M. le comte de Chambord dit: «La parole est à la France.» C'est à nous de décider ce que nous voulons faire.

Il y a une chose, cependant, sur laquelle tous seront d'accord: c'est que M. le comte de Chambord, à la tête de toute la Maison de France, peut seul remettre en pratique les principes qui nous feraient vivre dans l'honneur et dans la liberté.

Ce que nous ne nous expliquons pas, c'est que le *Gaulois* semble se désintéresser de la question de forme de gouvernement, et attendre l'expression de la volonté du pays pour sauter le pouvoir que la France se sera donné. Nous admettons que l'on s'incline devant un vote du pays et que l'on ne tente pas de violer, par la force, ses arrêts. Mais est-il admissible, d'un autre côté, que dans une question aussi grave, l'on fasse abstraction de sa personnalité pour attendre tout de la décision finale? Si la majorité des citoyens pensait de même, ce serait le triomphe des minorités, qui disent bien haut ce qu'elles veulent et s'organisent pour l'obtenir. Non! dans la situation que crée à la France le régime du provisoire, personne ne peut s'abstenir d'avoir une opinion et de l'exprimer hautement.

Il faut dire et dire très haut si l'on est pour la République, pour la République du 4 septembre, pour les communaux, ou si l'on est pour la monarchie de la Maison de France.

Personne ne peut rester en dehors de ce grand débat; c'est se rendre coupable à l'égard de la France, et assurer le triomphe du socialisme que de se réfugier dans des réserves.

Ainsi il faut se prononcer. Nous savons que cette nécessité déplaît à beaucoup de gens. Pour se prononcer il faut avoir une perception nette des choses, et après toutes les révolutions que nous avons traversées, bien des cours hésitent, bien des esprits sont troubles. Aussi le provisoire a-t-il un grand attrait pour nombre de citoyens. C'est ce qui fait trouver inopportune, par le *Franglais*, la lettre de M. le comte de Chambord. — *Gazette de France*.

Tous rendront hommage à ce qu'a d'élevation et de franchise le langage de ce prince, qui peut, en effet, se vanter à juste titre de n'avoir jamais trompé personne. Quels que soient les sentiments qu'éveille chez plus d'un député, nous croyons devoir rappeler à l'Assemblée le programme qui, le même s'est fixé à Bordeaux. Elle a compris alors que ce n'est pas d'un homme, de si haut qu'il vienne, que le pays doit attendre la guérison de ses maux.

Après avoir abdiqué pendant vingt ans sa destinée entre les mains d'un chef indigne, après l'abandon justifié de son trône, ce même chef au jour où il succombait à ses fautes, le pays n'a pas le droit de se remettre à un autre du soin de réparer ses maux; au surplus, qu'on accomplisse à cette tâche? Le travail de régénération n'est pas même ébauché. L'insurrection de Paris n'est pas terminée encore, rien n'est fait de ce que le pays doit et peut faire lui seul. Le jour où cette régénération sera achevée, il y aura lieu de déterminer quel gouvernement doit être donné au pays, ce sera l'œuvre alors de cette souveraineté nationale, unanimement proclamée par l'Assemblée au lendemain même de sa réunion, souveraineté dont nous serons toujours les serviteurs respectueux et fidèles. — *Le Français*.

C'est la première fois depuis le commencement de nos malheurs que nous entendons parler à la France un langage digne d'elle. Si nous périssions, c'est bien moins

Feuilleton de l'Ordre.

LES MISERES DE LONDRES

SIXIEME PARTIE.

LES AMOURS DU LIMOUSIN.

XXXII

Ceux qui ont parcouru l'hôtel du Louvre ont remarqué des banquettes placées le long des murs de distance en distance. Les gens qui montent à l'étage supérieur s'y reposent un moment. Les commissionnaires y attendent les réponses aux lettres qu'ils ont apportées. Marmouset trouva justement une banquette à droite de la porte de sir James. Et profitant d'un moment où le corridor était à peu près désert et où personne ne faisait attention à lui, il fourra dans la serrure, sans toucher à la clef et sans faire le moindre bruit, un des bouts du tube en caoutchouc. Ce bout s'arrondissait ou plutôt s'évasait comme la gueule d'un tromblon.

Cela fait, Marmouset s'assit sur la banquette, posa sa tête sur sa main et se courba à demi, laissant arriver à son oreille l'autre extrémité du tube qui courait le long du mur et se confondait avec lui. Puis, à l'aide de cet appareil acoustique improvisé, il écouta. Naturellement sir James et Edward parlaient anglais. Edward disait: —Vous venez de là-bas? —J'arrive à l'instant. —Qu'est ce que cette affaire? —Un vol de cent mille francs. —Au préjudice de qui? —Oh! dit sir James en riant, vous ne le devineriez jamais. —Plait-il? —C'est l'homme d'hier, l'entrepreneur, le correspondant de l'homme gris. —Milon? —Justement. —Vous l'avez vu? —Nous nous sommes rencontrés dans le cabinet du chef de la sûreté. —Et vous avez refusé de vous mêler de cette affaire? —Au contraire, j'ai accepté. —Mais... —Je sais ce que vous allez me dire, dit sir James, nous jouons un jeu dangereux, car enfin il est probable que ce Milon et Shoking se mettront à la recherche de l'Irlandaise et de son fils. —Naturellement. —Et comme vous avez été en rapport avec le premier, il vous reconnaîtra.

—Sans doute. —Oui, mais il ne m'a pas vu, moi. —Alors je ne me mêlerai pas de ce vol. —Au contraire, nous chercherons chacun de notre côté, mais on ne nous verra plus ensemble et vous ne parlez pas. Vous ferez même bien, Edward, de quitter l'hôtel du Louvre et d'aller au Grand-Hôtel. —Sir James, dit Edward, je crois que nous ferions mieux, dès à présent que l'Irlandaise est morte et que nous avons l'enfant, de retourner à Londres. —C'est impossible, puisque dans sa dépêche le révérend Patterson me demande une lettre et attend cette lettre pour me transmettre ses ordres. —Et cette lettre l'avez-vous écrite? —Oui, et je l'ai portée à la poste. —Eh bien! dit encore Edward, elle sera à Londres ce soir? —Oui. —Supposez que le révérend vous envoie un télégramme avec le seul mot: Partez. —Nous partirons. —Et nous laisserons là le vol? —Non, dit sir James, car je crois que nous trouverons le voleur d'ici à ce soir. —En vérité! —Et je suis à peu près certain de savoir qui il est. —Bah! —C'est le pick-pocket que nous avons employé pour voler Shoking, je le jurerai. —Qui vous le fait croire?

—Il a volé Shoking. Il a pris connaissance de la lettre de l'homme gris à Milon. Nous l'avons payé, et il a dit qu'il repartait; mais il n'est point parti. L'autre jour je l'ai aperçu sur le boulevard. —Ah! —Et il m'a évité. La lettre de l'homme gris l'a donc mis sur la voie. Il a travaillé pour son compte! —Et vous croyez le trouver? —Oh! certainement. —Et si c'est lui, vous le ferez arrêter? —Non, mais je lui ferai rendre l'argent. —Diable! pensait Marmouset, qui ne perdait pas un mot de cette conversation, grâce à son tube de caoutchouc, ceci dérange un peu mes projets. Enfin, ils ont l'enfant, c'est toujours un premier point éclairci. —Et miss Ellen? demanda Edward. —Eh bien! dit sir James, elle est toujours à Saint-Lazare. Cette fois Marmouset tressaillit. —Je sais la moitié de ce que je voulais savoir, murmura-t-il. Et il tira son tube de caoutchouc, le mit dans sa poche, quitta le banc et se mit à flâner dans le corridor. Quelques minutes après, la porte de sir James s'ouvrit, et celui-ci parut avec Edward, qui portait une petite valise à la main et allait sans doute quitter l'hôtel du Louvre pour le Grand-Hôtel. Marmouset accourut. —Ces messieurs ont besoin d'un commissionnaire? dit-il.

Et il s'empara de la valise avec empressement. Malgré son flair ordinaire d'homme de police, sir James ne se défia pas un instant de Marmouset. Marmouset avait du reste cet air mêlé de candeur et de réverie du Parisien des rues qui cherche à se rendre utile, et il n'avait besoin, pour cela, que de se souvenir de sa première jeunesse. Le détective Edward laissa donc sa valise aux mains de Marmouset, qui se mit à marcher en avant, mais pas assez pour qu'un seul mot de la conversation des deux Anglais pût lui échapper. Sir James était tête nue, du reste, ce qui prouvait qu'il n'accompagnait son collègue Edward que jusqu'au bout du corridor. —Quand vous verrai-je? dit celui-ci. —Ce soir. —Où? —Vous entrerez au café Anglais vers sept heures. —Fort bien. —Vous ne me parlerez pas, mais vous me regarderez. Si j'ai des hutes devant moi, c'est que les 100,000 francs sont retrouvés. —A merveille! —Alors vous pourrez me parler, car je n'aurai plus rien à faire avec l'homme aux 100,000 francs. J'espère avoir une dépêche dans la soirée, du reste. Adieu. Et Sir James serra la main d'Edward et retourna vers sa chambre.

Marmouset n'avait pas même détourné la tête, mais il avait tout entendu. Quand il fut en bas de l'escalier, Edward marchait toujours sur ses talons; il fit signe à une voiture qui venait d'amener un voyageur et était prête à s'en retourner. Le cocher vint se ranger sous le péristyle. Marmouset ouvrit la portière, mit la valise dans la voiture, et dit: —Où va monsieur? —Au Grand-Hôtel. Marmouset referma la portière; puis, le plus naturellement du monde, il grimpa à côté du cocher. Edward, habitué à l'obséquiosité de tous les gens qu'on rencontre dans les hôtels, ne s'étonna point. Le fiacre traversa Paris et arriva au Grand-Hôtel. Marmouset descendit lestement, s'empara de nouveau de la valise, entra dans le bureau comme un homme qui a une habitude de l'établissement, et dit: —Une chambre pour Milord? —Mon ami, dit Edward en souriant, je ne suis pas lord. —Tiens! dit naïvement Marmouset, monsieur est Anglais, pourtant? —Sans doute. —Tous les Anglais ne sont donc pas milords? (A continuer.)

2me Edition, 3h. P.M.

L'Événement de Québec ose formuler un programme pour les élections en dehors de toute participation et sans avoir consulté les chefs politiques.

Nous dénonçons l'auteur d'une telle audace à l'animadversion de tous les disciplinés et tout particulièrement à l'exécution de M. Cauchon, l'exécuteur des hautes œuvres de ce parti.

Ce qui sera trouvé de plus odieux par ces enrôlés de l'obésité aveugle, c'est que ce journal pousse l'impertinence jusqu'à demander comme les auteurs du programme "d'être des députés intelligents, instruits, indépendants de caractère ou de position, qui puissent aider le gouvernement quand il fait bien, le contrecarrer et le ramener dans la bonne voie lorsqu'il s'égare, le contrôler en tout état de cause."

Et c'est dans le voisinage du Journal, en face des Edifices publics qui représentent à Québec le symbole de la suprême autorité qu'un tel écrit vient d'être lancé!

Mais voyons plutôt: "Notre programme," dit l'Événement, se formulait donc ainsi: Donner franc jeu et appui au Cabinet local, auquel on n'a rien de sérieux à reprocher, qui a fait de son mieux, et qui compte dans son sein des hommes rompus au affaires et dont à l'heure qu'il est on ne pourrait guère se passer.

Elire des députés intelligents, instruits, indépendants de caractère ou de position, qui puissent aider le gouvernement lorsqu'il fait bien, le contrecarrer et le ramener dans la bonne voie lorsqu'il s'égare, le contrôler en tout état de cause;

Reposser tout ce qui peut compliquer notre situation, soulever des préventions et amener des malentendus comme le programme catholique, par exemple (cela va sans dire mais l'annexion, dam!)

Former, en un mot, une Chambre intellectuellement plus forte, politiquement plus indépendante que celle qui vient de disparaître; point hostile, sympathique au ministère, mais en mesure d'être autre chose que son humble servante; une Chambre en état d'aborder et de résoudre en pleine connaissance de cause les questions qui peuvent surgir et qui s'annoncent à l'horizon, d'y voir clair par elle-même; qui s'occupe plus des sujets de législation que du chiffre de l'indemnité parlementaire; une Chambre qui fasse jouer à notre Province un rôle digne des événements qui se préparent, digne de son passé, à la hauteur de son avenir; une Chambre enfin où il n'y ait pas les éléments que d'un seul ministère.

Si M. Cauchon a assez de principes pour croire ce qu'il écrit, il ne peut être conséquent avec lui-même qu'en provoquant la censure disciplinaire contre l'audacieux.

S'il ne le fait pas, c'est qu'il n'est passionné, ou qu'il a peur.

Cour des Sessions de Quartier.

Judi, 1er juin 1871.

Présidence de M. le Juge Coursol.

Après les proclamations d'usage, les personnes suivantes sont assermentées pour servir comme Grands Jurés durant ce terme: John A. McCarville, président; Jacques Labrosse, Isaac Hébert, Charles Leduc, Moïse Lanctôt, Joseph Beauvais, Louis Moïse Cédillot, Frs. Parrier, Joseph Boyer, Amable Coupal, Moïse Denaud, George Harrington, Francis Dolan, John McIntyre, John Whittaker, William Woodworth, Peter McMartin, Thomas Scott, George Hurland et Daniel Hedley.

La Cour fit ensuite une adresse aux Grands Jurés en langues française et anglaise.

À 2 heures les Grands Jurés présentent les accusations suivantes comme fondées: Edward Vessey, et Joseph Douglass, vol, ils plaident non-coupables; Charles Londreville, vol, il plaide non-coupable; Farquhar McCoshan Norman McCoshan et John Morrison, assaut grave, ils plaident non coupables; George Lupé, assaut grave, il plaide coupable; Robert Baillie, assaut imputé, Charles H. Lamontagne, envoi d'une lettre dans le but d'extorquer de l'argent, et Alfred Guilbault, vol.

Les Grands Jurés sont ensuite déchargés, et la Cour s'ajourne.

NOUVELLES DIVERSES.

On nous informe que Son Honneur le Maire Coursol a convoqué une assemblée du Conseil de Ville pour lundi prochain. La séance sera très-intéressante, étant probablement remplie par la discussion du règlement, relativement à l'octroi d'un million de piastres au chemin de colonisation du Nord.

Nous apprenons que la compagnie des chars urbains va étendre sa ligne environ 20 verges sur la rue St. Antoine. Les ouvriers sont déjà à préparer la rue pour y poser les lices. Ce travail sera terminé à la fin du mois.

La Compagnie de télégraphe de Montréal a ouvert un bureau à Carleton, dans le comté de Bonaventure, district de Gaspé.

L'alarme sonnée hier à la boîte 32, fut causée par une cheminée en feu au No. 23 de l'Avenue Collège McGill.

Il est très probable que le jugement de l'affaire Guibord sera rendu à la fin du terme, étant le jour de l'ouverture de la Cour du Banc de la Reine.

Cot avant-midi, à onze heures, un jeune homme du nom de Lamothie a eu la main horriblement mutilée par les roues d'engrenage de la presse à vapeur à l'atelier de notre journal, où il était employé. Il fut immédiatement transporté chez ses parents. On craint l'amputation.

Service Télégraphique

Louisville, 31.—La nuit dernière, à Marion dans les comtés environnants, un orage terrible a causé une grande inondation.

Des dommages considérables ont été faits aux propriétés et plusieurs lices du chemin de fer ont été brisées. Le pays est inondé en plusieurs endroits. New-York, 1.—Patrick Cunningham, qui a poignardé Arthur McDonough à Weehawken, Nouveau-Jersey, le 27 mars, a été reconnu coupable d'un meurtre de 2me degré, hier soir, et condamné à 20 ans de prison d'Etat. San Francisco, 31.—Le vapeur anglais Princess Louise a fait naufrage au détroit de Magellan et tout l'équipage, excepté un matelot, a été massacré ou fait prisonnier par les Indiens. New-York, 1.—Une femme nommée Devino, a frappé son mari sur la tête avec un plat. Il est mort des suites de ses blessures. Geo. E. Hahauay, de Ratlan, Vermont, s'est suicidé hier au Grand Hôtel Central.

Il n'y a peut-être aucun sujet et qui concerne plus les messieurs que de savoir si l'état de tailleur est bien exercé. Il y a tant d'ajustements, d'habilllements de fantaisie, etc., qui font partie de l'art de tailleur que l'on ne sait où aller. Les jeunes gens, surtout ceux qui aspirent à tenir un rang dans la société, ne savent pas où trouver un artiste de première classe pour satisfaire leurs desirs dans la Département de l'habillement.

Que l'homme riche se mêle au public, porte un habit trop court, des manches étroites, et un col très-haut, en un mot un habit mal fait, et sur dix contre un, le premier jour il passera pour fou.

L'homme qui se fait un nom, et qui est reconnu comme "Tailleur savant" peut pressentir qu'il fait fortune. C'est une étude difficile, demandant une longue pratique et une application intelligente. Les gens des plus hautes professions ont tous à consulter le tailleur sur la forme de leur habit pour paraître en public.

Les grands succès de quelques hommes, en cette branche, devraient être une bonne garantie de leur connaissance et de leur expérience. Ils ont toujours persisté à conserver cette branche pendant un grand nombre d'années (témoin, Kennedy) et se sont fait une certaine aisance avec leur profession. D'après notre expérience, nous trouvons que pour arriver à réussir dans cet art, il faut autant de jugement et de génie naturel que dans la plupart des premières professions du jour.

Si M. Cauchon a assez de principes pour croire ce qu'il écrit, il ne peut être conséquent avec lui-même qu'en provoquant la censure disciplinaire contre l'audacieux.

S'il ne le fait pas, c'est qu'il n'est passionné, ou qu'il a peur.

Cour des Sessions de Quartier.

Judi, 1er juin 1871.

Présidence de M. le Juge Coursol.

Après les proclamations d'usage, les personnes suivantes sont assermentées pour servir comme Grands Jurés durant ce terme: John A. McCarville, président; Jacques Labrosse, Isaac Hébert, Charles Leduc, Moïse Lanctôt, Joseph Beauvais, Louis Moïse Cédillot, Frs. Parrier, Joseph Boyer, Amable Coupal, Moïse Denaud, George Harrington, Francis Dolan, John McIntyre, John Whittaker, William Woodworth, Peter McMartin, Thomas Scott, George Hurland et Daniel Hedley.

La Cour fit ensuite une adresse aux Grands Jurés en langues française et anglaise.

À 2 heures les Grands Jurés présentent les accusations suivantes comme fondées: Edward Vessey, et Joseph Douglass, vol, ils plaident non-coupables; Charles Londreville, vol, il plaide non-coupable; Farquhar McCoshan Norman McCoshan et John Morrison, assaut grave, ils plaident non coupables; George Lupé, assaut grave, il plaide coupable; Robert Baillie, assaut imputé, Charles H. Lamontagne, envoi d'une lettre dans le but d'extorquer de l'argent, et Alfred Guilbault, vol.

Les Grands Jurés sont ensuite déchargés, et la Cour s'ajourne.

NOUVELLES DIVERSES.

On nous informe que Son Honneur le Maire Coursol a convoqué une assemblée du Conseil de Ville pour lundi prochain. La séance sera très-intéressante, étant probablement remplie par la discussion du règlement, relativement à l'octroi d'un million de piastres au chemin de colonisation du Nord.

Nous apprenons que la compagnie des chars urbains va étendre sa ligne environ 20 verges sur la rue St. Antoine. Les ouvriers sont déjà à préparer la rue pour y poser les lices. Ce travail sera terminé à la fin du mois.

La Compagnie de télégraphe de Montréal a ouvert un bureau à Carleton, dans le comté de Bonaventure, district de Gaspé.

L'alarme sonnée hier à la boîte 32, fut causée par une cheminée en feu au No. 23 de l'Avenue Collège McGill.

Il est très probable que le jugement de l'affaire Guibord sera rendu à la fin du terme, étant le jour de l'ouverture de la Cour du Banc de la Reine.

Cot avant-midi, à onze heures, un jeune homme du nom de Lamothie a eu la main horriblement mutilée par les roues d'engrenage de la presse à vapeur à l'atelier de notre journal, où il était employé. Il fut immédiatement transporté chez ses parents. On craint l'amputation.

Service Télégraphique

Louisville, 31.—La nuit dernière, à Marion dans les comtés environnants, un orage terrible a causé une grande inondation.

CORPORATION DE MONTREAL No. 54. Règlement pour la protection des Oiseaux Insectivores. A une Assemblée Spéciale du Conseil de la Cité de Montréal, tenue dans l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, ce VINGT-SIXIÈME jour de MAI dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-onze, par et en vertu de l'acte de la Législature Provinciale, 11 et 15 Victoria, chapitre 128, en la manière et suivant les formalités prescrites dans et par le dit acte; à laquelle assemblée sont présents les deux tiers au moins des membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire, Charles J. Coursol, Eer. Les Echevins Rodden, Bernard, Alexander, David, Masterman, Bastien, Wilson, Simard, Les Conseillers Leduc, St. Charles, Plinguet, McGauvain, Christie, Bétournay, Rivard, Desmaréteau, McShane, Stephens, Wood, Loranger, Sacke.

Il est ordonné et statué par le dit Conseil et le dit Conseil ordonne et statue comme suit:

Sec. 1.—Nulle personne ne tirera ou déchargera, dans les limites de la Cité, aucun fusil, pistolet, fusil de chasse ou autre arme dont le canon est chargé de poudre à canon, de balle, de plomb de chasse, de lingot ou autre matière de tructive ou substance explosive, sur quelque oiseau insectivore, ou quelque oiseau de quelque genre et qualité que ce soit.

Sec. 2.—Nulle personne n'attrapera, blessera ou molestera en aucune manière, au moyen d'armes à feu, ou autre armes, ou avec des bâtons ou des pierres, ou par tout autre moyen quelconque oiseau insectivore ou quelque oiseau de quelque genre ou qualité que ce soit, qui sera trouvé, ou était en aucun endroit dans les limites de la dite Cité, ni ne fera de tentative à cet effet.

Sec. 3.—Nulle personne, dans les limites de la dite Cité, n'enlèvera, prendra ou emportera les œufs d'aucun oiseau insectivore ou autre oiseau, ou aucun œuf ou œufs trouvés, ou étant, ou déposés dans quelque nid d'aucun tel oiseau, ou dérangera ou entravera en aucune manière quelque nid habité par tel oiseau, ou enlèvera, déplacera, ou emportera d'aucun tel nid, les petits d'aucun de tels oiseaux, ou les dérangera ou molestera en aucune manière.

Sec. 4.—Toute personne qui contreviendra à aucune des dispositions de ce Règlement, sera passible d'une amende n'excédant pas vingt piastres et des frais de poursuites, et à défaut de paiement immédiat de cette amende et des frais, d'un emprisonnement dans la prison commune n'excédant pas deux mois, le dit emprisonnement devant cesser sur paiement de la dite amende et des frais.

L. S. (Signé). CHARLES J. COURSOL, Maire. CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité. 1er Juin. ai-157

CORPORATION DE MONTREAL No. 55. Règlement pour empêcher de Louer des Maisons pour des fins de prostitution. A une Assemblée Spéciale du Conseil de la Cité de Montréal, tenue dans l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, ce VINGT-SIXIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-onze, par et en vertu de l'acte de la Législature Provinciale, 11 et 15 Victoria, chapitre 128, en la manière et suivant les formalités prescrites dans et par le dit acte; à laquelle assemblée sont présents les deux tiers au moins des membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire, Charles J. Coursol, Eeuvier; Les Echevins Rodden, Bernard, Alexander, David, Masterman, Bastien, Wilson, Simard; Les Conseillers Leduc, St. Charles, Plinguet, Kay, Esgauvain, Christie, Bétournay, Rivard, Desmaréteau, McShane, Stephens, Wood, Loranger, Sacke.

Il est ordonné et statué par le dit Conseil et le dit Conseil ordonne et statue comme suit:

Tout propriétaire, usufruitier, ou crévé de substitution, ou toute autre personne qui louera, sous louera ou fera occuper ou laissera occuper sciemment toutes maisons, promesses ou bâtisses quelconques dans la dite Cité de Montréal, à ou par des personnes de mauvaise vie pour des objets de prostitution, sera passible d'une pénalité, pour chaque contravention, n'excédant pas deux cents piastres courant, ou d'un emprisonnement dans la Prison Commune en la dite Cité de Montréal, pour une période n'excédant pas six mois, et à défaut de paiement immédiat de la pénalité, et de tous les frais de poursuite (si une pénalité est imposée par la conviction, au lieu d'emprisonnement), le contrevenant sera emprisonné dans la dite prison commune pour une période de six mois, à moins que la dite pénalité et tous les frais ne soient payés auparavant.

L. S. (Signé). CHARLES J. COURSOL, Maire. CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité. 1er Juin. ai-157

Notes concernant la Faillite 1864 et 1869

Dans l'affaire de ARCHIBALD H. FORBES, de Montréal. Faillit. Une seconde et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au CINQUIÈME jour de JUIN prochain; après quoi le dividende sera payé. A. B. STEWART, Syndic officiel. bs-145. 15 mai 1871.

MOIS DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS. NOUVELLE EDITION. Volume in 32, Cartonné, 25 cents. A vendre par J. B. ROLLAND & FILS, Editeurs. 12 et 15 Rue St. Vincent. 31 Mai. 156

CORPORATION DE MONTREAL Département de l'Aqueduc. DES SOUMISSIONS cachetées portant sur l'entente "Soumission pour un Mûr de Pierre," et adressées au soumissionnaire, seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité, à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à LUNDI, le 15 de JUIN prochain, à MIDI, pour la construction d'un Mûr de pierre autour de la Base du Réservoir. Tout l'ouvrage devra être fait selon les plans, sections et devis, que l'on peut voir au Bureau du soumissionnaire. Les Soumissions devront être faites sur des formulaires imprimés et selon les conditions y mentionnées sans qu'elles ne soient pas admises. On pourra se procurer les usdites formulaires au Bureau du soumissionnaire. Le Comité de l'Eau ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ou aucune des Soumissions. Par ordre, LOUIS LESAGE, Surintendant de l'Aqueduc. Bureau du Surintendant de l'Aqueduc, Hôtel-de-Ville, Montréal, 31 Mai 1871. bs-156

CORPORATION DE MONTREAL Département des Chemins. AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sous signé et endossées "Soumissions pour pavage en bois," seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité jusqu'à MIDI, le 15 de JUIN prochain, pour le pavage de pavage en bois sur les rues et carrés ci-dessous mentionnés: Grande Rue St. Jacques—De la Rue McGill à la Côte de la Place d'Armes. Place d'Armes—Dans toutes ses étendues. Rue Notre-Dame—De la Rue McGill à la Place Dalhousie. On recevra au même temps et endroits des Soumissions pour le pavage en bois carrelé des mêmes rues et carrés. Les Soumissions seront à tant par verge carrée, et les soumissionnaires devront soumettre un échantillon du pavage qu'ils veulent poser. On ne s'oblige d'accepter ni la plus basse ni même aucune des Soumissions. Par ordre, P. MACQUISTEN, Inspecteur de la Cité. Bureau de l'Inspecteur, Hôtel-de-Ville, Montréal, 30 Mai 1871. ci-155

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC. SERVICE D'ÉTÉ DES TRAINS. GRANDE AUGMENTATION DE VITESSE. Chars Palais-Pullman faisant maintenant le service sur tous les Trains directs de Jour et de Nuit. Les trains partiront le LUNDI PROCHAIN, le CINQ JUIN, les TRAINS LAISSANT MONTREAL, comme suit: Le Train de la Malle pour Toronto et Stations intermédiaires. 6.00 A.M. Express de Jour pour Toronto. 9.00 A.M. Express de Nuit pour Toronto. 9.00 P.M. Train Mété pour Brockville. 11.00 A.M. Train d'accommodation pour Brockville. 5.00 P.M. Train d'accommodation pour Island Pond arrêtant à toutes les Stations. 7.00 A.M. Express pour Québec et la Rivière-du-Loup. 8.30 A.M. Train de la Malle pour Island Pond, Fort-Gand et Boston. 2.00 P.M. Train de Nuit de la Malle pour Québec. Island Pond, Portland et Boston. 10.30 P.M. L'UN CHAR-PULLMAN sera attaché à tous les TRAINS directs entre Montréal et la Rivière-du-Loup, tri-hebdomadairement, savoir: de Montréal, les MARDI, JEUDI et SAMEDI, revenant de la Rivière-du-Loup, les Lundi, Mercredi et Vendredi. C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. 31 Mai. fm-156

TAILLE ANATOMIQUE POUR LES HARDES. J. G. KENNEDY & Cie. Appelez l'attention là-dessus, et sur la supériorité et l'aisance avec lesquelles les habits qu'ils taillent s'ajustent au corps, et le plaisir que cela donne au porteur. Ceux qui jusqu'à présent n'avaient pu se faire tailler un habit qui leur fit bien, sont priés d'aller voir M. KENNEDY. Nous garantissons une coupe parfaite, avec un éparcne de 25 par cent sur le coût de l'étoffe. L'HABIT SYSTEMATIQUE En beau Drap Noir \$9.00 Seulement, chez J. G. KENNEDY & Cie. 8 mai 1871.

403, WESTERN HOUSE, 403. 403, Rue St. Joseph, 403. VIENT D'ÊTRE RECUE. Nouvel Assortiment de Marchandises de Printemps et d'Été. COTONS DE COULEURS A BON MARCHÉ. COTONS GRIS ET BLANC. ÉTOFFES DE TOILETTES ET LUSTREES A BON MARCHÉ. GANTS A BON MARCHÉ. CHAPEAUX, FLEURS ET PLUMETS A BON MARCHÉ. LAINAGES, TOILES, etc. A BON MARCHÉ. CHEMISES, COLS ET CRAVATES A BON MARCHÉ. MARCHANDISES NOUVELLES A BAS PRIX. Les Dames sont invitées à venir voir ces Marchandises. THOMAS BRADY, 403 RUE ST. JOSEPH, MONTREAL 403. Nouvellement Arrivés. TAPIS, RIDEAUX, Etc. VENANT D'ÊTRE RECUS, par les vapeurs et autres navires actuellement, dans le port, de nouveaux TAPIS, COMPLETANT: AXMINSTERS, BRUXELLES, TAPESTRY, SUPER KIDDERS, ALLEMANDS, Etc., Etc. Avec un magnifique assortiment de RIDEAUX, et AUTRES FOURNITURES, etc., etc. Aussi, des draps, Tous des dessins les plus nouveaux, venant directement des meilleurs fabricants. Une diminution libérale pour argent comptant. JAMES BAYLIS, 17 Mai 439 & 461 Rue Notre-Dame -145. Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de BENJAMIN HOLMAN et JACOB HOLMAN, tous deux de la ville et du District de Montréal, marchands de vaiselle et d'huile de pétrole, faisant affaire ensemble sous les nom et raison de HOLMAN et FRERES. Faillit. Les faillis m'ont donné avis de leur Etat, et les Créanciers sont notifiés de se présenter au lieu d'affaires des Faillis No. 45, Rue Ste. Marie, dans la Cité de Montréal, LUNDI le CINQUIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'après-midi, pour recevoir le rapport de leurs affaires et nommer un Syndic. A. B. STEWART, Syndic par intérim. bs-146. Montréal, 17 mai 1871.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER AVIS. Est donné qu'un dividende de quatre pour sur le Fonds Capital de la Banque Jacques-Cartier a été déclaré pour le Semestre Courant, payable l'après le 1er jour de Juin prochain. Les livres de transport seront clos depuis le 16 jusqu'au 31 Mai prochain inclusivement. (Par ordre du Bureau.) H. COTTE, Caissier. 27 avril 1871.

J. Bte. GALIPEAU ENTREPRENEUR-MENUISIER ET CHARPENTIER, RUE ST. CHARLES BORROMEE Coin de la Rue Ontario, MONTREAL. Mr. Galipeau se charge d'exécuter promptement tout ouvrage qui lui sera confié à des prix modérés. Bureau de Poste, Boite 11. Montréal, 1er Avril 1871. 108

A. LARIN BUREAU D'EXPRESSE DEMENAGER AU 1er MAI AU No. 45 RUE ST. JEAN. On a attention spéciale sera toujours accordée à tout ordre dont on voudra bien l'honorer. Les Écuries pour louer les chevaux sont toujours au No. 86, rue St. Joseph. 25 avril. 118

SEVERE LABELLE Valeois & Labelle MANUFACTURIER DE CHAUSSURES 172, RUE NOTRE-DAME ENSEIGNE DE LA BOTTE ROUGE VIS-A-VIS LE PORTIQUE DU PALAIS DE JUSTICE. Tout en remerciant ses pratiques et le public de l'encouragement qu'il a reçu lorsqu'il a commencé les Valeois, les prévient qu'il vient d'avoir le Mascasin de Chaussures ci-dessus, qui par ses soins a été revues pratiques, la bonne qualité et le bas prix, et a chaussures, il espère continuer à recevoir des commandes du patronage du public. 21 Avril 1871. 124

BIJOUTERIES DE TOUTE DESCRIPTION manufacturées en gros et en détail au No. 186, RUE ST. JACQUES. J. P. CHARLES. Une attention spéciale aux Ordres par la Poste. 14 Avril 1871. 125

MAISON COMMERCIALE F. X. MAJOR. En remerciant ses nombreuses pratiques pour leur libéral encouragement depuis qu'il a commencé les affaires, desiro les informer qu'il a beaucoup agrandi son magasin, et qu'il vient de recevoir un assortiment complet de Marchandises de Printemps et d'Été comprenant toutes les dernières nouveautés de la saison qu'il vend à des prix très bas, les personnes qui ont besoin de Marchandises pour les Maisons, tels que Tapis, Draps, Rideaux, Couvertures, Toile à Nappe, Essuie-Mains, etc., etc., trouveront de leur avantage de visiter son établissement avant d'acheter ailleurs. Les Messieurs y trouveront le meilleur choix de Tweeds, Draps, Patron de Veste, Chemises blanches, Caleçons et Chemises en Merino, Gants, Collets en Papier et en Toile les plus nouveaux et beaucoup d'articles trop long à énumérer, le tout à des prix très réduits. Les Dames y trouveront un assortiment varié et au dernier goût dans les Départements de Robes, Manchettes, Fleurs, Plumes, Chapeaux, Collets, Poignets, Garnitures de toutes sortes, Chemisettes, etc., etc., et il reçoit continuellement de nouvelles Marchandises afin de fournir à ses pratiques toutes les nouveautés possibles. Les acheteurs sont priés de visiter son magasin avant d'acheter ailleurs. Toutes Marchandises sont en chiffre et U.S. SEUL PHÉNIX. F. X. MAJOR, No. 160, Rue St. Joseph, coin de la Rueelle Dupré, Enseigne de la Boule Verte. fm-137

CAMPRE!! CAMPRE!! CAMPRE!!! LE MEILLEUR CAMPRE RAFFINE ANGLAIS pour préserver les Fourrages, etc. J. GOULDEN, Chimiste et Pharmacien, 175, Rue St. Laurent. Succursale: 365, Rue Ste. Catherine. 109

GRAINES! GRAINES! GRAINES! ON VIENT DE RECEVOIR un assortiment considérable de GRAINES NOUVELLES. GRAINES DE FLEURS, de toutes sortes GRAINES DE JARDIN ET DES CHAMPS TELLES QUE HARICOTS, BETTES, CAROTTES, CILIOUS, CELEBIE, COCOMBES, TREFLE, TIMOTHÉES, etc., etc. Un échantillon libéral sera alloué aux Marchands et aux Sociétés d'Agriculture. J. GOULDEN, Chimiste et Pharmacien, 175, Rue St. Laurent. Succursale: 365, Rue Ste. Catherine. 109

COMPAGNIE D'ASPHALTE DE LA PUISSANCE. Aphales améliorés. 1er Prix à l'Exposition Provinciale de 1870. Cette Compagnie a l'honneur d'annoncer qu'elle est prête à entreprendre toutes sortes d'ouvrages en ce genre, tels que: Trottoirs, pavages de cours, de cave, d'allées de jardins, de cimetières, etc. Cette compagnie se recommande d'elle-même et rend les cours et les sous-sols imperméables: Pour les trottoirs elle est d'une utilité incontestable car elle empêche l'eau de s'introduire dans les sous-sols et le rend par conséquent très-sain et d'une propreté irréprochable et la vermine n'y pénètre jamais. Il est facile de s'en convaincre en visitant ceux que la compagnie a déjà faits sur les rues St. Jacques et St. Denis, et ailleurs. ERIGON & BERTRAND, No. 129, Rue Notre-Dame. 29 avril. em-131

TAPISSERIES. Les soumissionnaires ont maintenant en vente l'assortiment le plus varié et le plus considérable de tapisseries, qu'il soit possible de trouver à Montréal et ils ajoutent au Meilleur Marche PAPIER CHENE à 9, 14 & 20 cts la pièce, PAPIER MOIRÉ à 1 1/2 & 20 cts do, PAPIER MARBRE à 15, 20, 25 & 30 cts do, TAPISSERIE ORDINAIRE à 4, 5, 6 cts et plus POUR SALONS à 12 cts et au-dessus PAPIER DORE à 40 cts et au-dessus Papiers pour chaises, bordures et enfin tout ce qu'il faut pour répondre à tous les besoins et à tous les goûts. Les personnes qui auraient besoin de tapisseries, feraient bien de venir nous voir et d'en juger par elles-mêmes. FABRE & GRAVEL, 219, Rue Notre-Dame. 3 Mai 1871. 135

CORPORATION DE MONTREAL Aux Constructeurs et aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soumissionnaire et marquées "Soumission pour un marché au Poisson," seront reçues au bureau du soumissionnaire jusqu'à MIDI, JEUDI, le 15 courant, pour la construction d'un Marché au Poisson, en rapport avec le Marché Ste. Anne, suivant les plans et devis préparés par l'architecte J. J. Broys, Eer. et exposés à son bureau No. 210, Grande Rue St. Jacques. En adressant au même Architecte, on pourra connaître les particularités de l'ouvrage. Le Comité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité. Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 1er Juin 1871. bs. 2ps.-157

CORPORATION DE MONTREAL No. 55. Règlement pour empêcher de Louer des Maisons pour des fins de prostitution. A une Assemblée Spéciale du Conseil de la Cité de Montréal, tenue dans l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, ce VINGT-SIXIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-onze, par et en vertu de l'acte de la Législature Provinciale, 11 et 15 Victoria, chapitre 128, en la manière et suivant les formalités prescrites dans et par le dit acte; à laquelle assemblée sont présents les deux tiers au moins des membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire, Charles J. Coursol, Eeuvier; Les Echevins Rodden, Bernard, Alexander, David, Masterman, Bastien, Wilson, Simard; Les Conseillers Leduc, St. Charles, Plinguet, Kay, Esgauvain, Christie, Bétournay, Rivard, Desmaréteau, McShane, Stephens, Wood, Loranger, Sacke.

Il est ordonné et statué par le dit Conseil et le dit Conseil ordonne et statue comme suit:

Tout propriétaire, usufruitier, ou crévé de substitution, ou toute autre personne qui louera, sous louera ou fera occuper ou laissera occuper sciemment toutes maisons, promesses ou bâtisses quelconques dans la dite Cité de Montréal, à ou par des personnes de mauvaise vie pour des objets de prostitution, sera passible d'une pénalité, pour chaque contravention, n'excédant pas deux cents piastres courant, ou d'un emprisonnement dans la Prison Commune en la dite Cité de Montréal, pour une période n'excédant pas six mois, et à défaut de paiement immédiat de la pénalité, et de tous les frais de poursuite (si une pénalité est imposée par la conviction, au lieu d'emprisonnement), le contrevenant sera emprisonné dans la dite prison commune pour une période de six mois, à moins que la dite pénalité et tous les frais ne soient payés auparavant.

L. S. (Signé). CHARLES J. COURSOL, Maire. CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité. 1er Juin. ai-157

Notes concernant la Faillite 1864 et 1869

Dans l'affaire de ARCHIBALD H. FORBES, de Montréal. Faillit. Une seconde et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au CINQUIÈME jour de JUIN prochain; après quoi le dividende sera payé. A. B. STEWART, Syndic officiel. bs-145. 15 mai 1871.

NOUVELLE ARRIVÉE PAR L'AUSTRIAN. PLUMBURS CAISSÉS des meilleurs CHAPEAUX DE SOIE de Lincoln et Bennett. Aussi un assortiment considérable de CHAPEAUX avec VENTILATEURS très-légers, de qualité supérieure. A. BRAHADI, 248, Coin des Rues Notre Dame et St. Lambert. ENSEIGNE DU LION. Montréal, 22 Mai 1871. 110

